

1 AVANT L'INSTALLATION, BIEN CHOISIR

- ☐ Son lieu d'exercice
- ☐ Son mode d'exercice (individuel / association / MSP / mixte)
→ qui conditionnent les aides financières à l'installation (CAIM, CSTM, COSCOM)
- ☐ Son statut juridique (EI Entreprise Individuelle, SCP Société Civile Professionnelle, SCM Société Civile de Moyen, SISA Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires, SEL Société d'Exercice Libéral...)

2 FORMALITES OBLIGATOIRES

- ☐ RDV à l'Ordre des médecins
- ☐ RDV CPAM – choix du secteur 1 / 2 / NC
- ☐ Enregistrement guichet unique pour immatriculation URSSAF / INPI / CARMF (retraite)

3 JURIDIQUE ET FINANCIER

- ☐ Compte bancaire professionnel +/- TPE
- ☐ Assurance RCP
- ☐ Prévoyance (accident de la vie, maladie...)
- ☐ Assurance volontaire Accident du Travail et Maladie Professionnelle (CPAM)
- ☐ Trésorerie de démarrage (environ 1500€)

4 LOCAL ET EQUIPEMENT

- ☐ Local sécurisé et accessible
- ☐ Logiciel métier et de RDV (conformes RGPD / Hébergement Données de Santé)
- ☐ Impression d'un ordonnancier sécurisé et non sécurisé (préalablement validé avec l'Ordre)
- ☐ Création de la plaque à valider au préalable avec l'Ordre
- ☐ Ameublement, matériel bureautique et médical

5 COMMUNICATION

- ☐ Publication presse de l'installation à valider avec l'Ordre
- ☐ Présentation faite aux confrères et à la CPTS / MSP locale

Envie d'en discuter avec un professionnel installé ?

RDV sur <https://cpts-sel-et-eau.fr/installation/>

